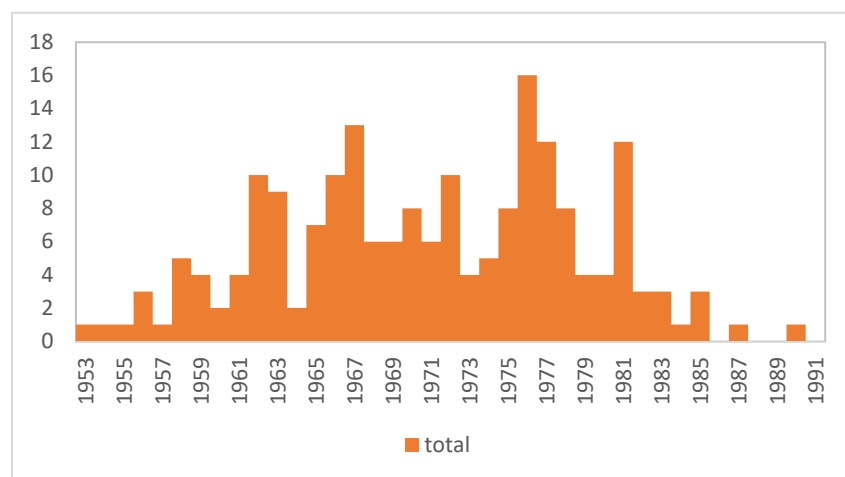


RAPPORT D'ACTIVITE 2021 de la section 34 du CNU

I. Population de la section 34 en avril 2021

La section comporte 194 membres dont 37 femmes (19,1%). 58% des membres sont maîtres de conférences. La figure ci-dessous montre l'histogramme de la population totale (en date d'avril 2021).



Histogramme de la population totale par dates de naissance

Seulement 7% des enseignants-chercheurs ont moins de 40 ans. La population se répartit de la manière suivante :

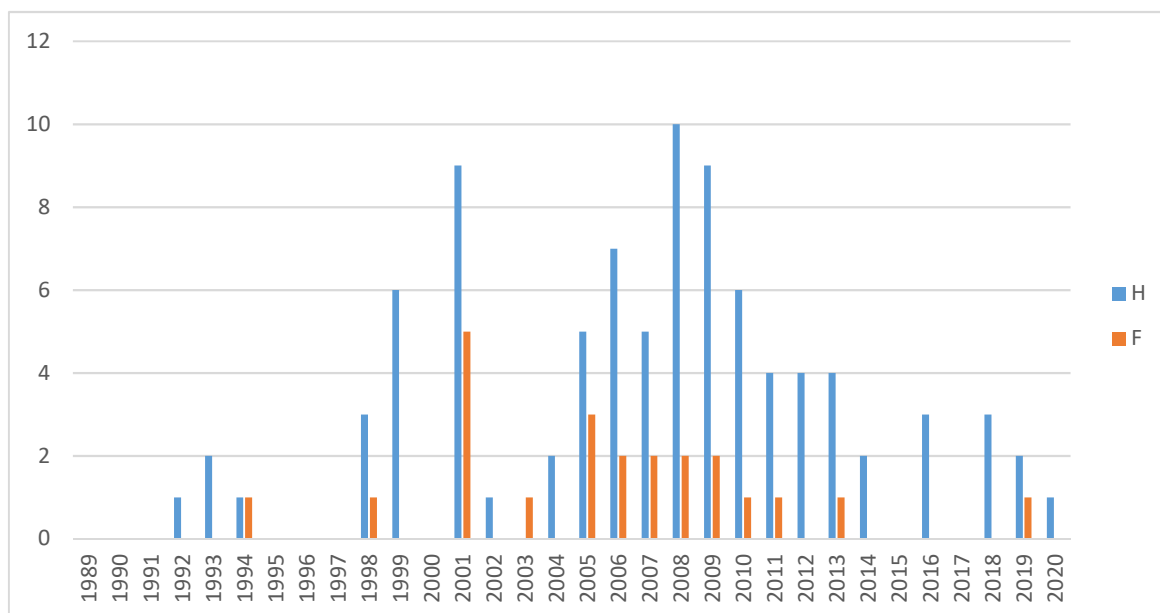
grades	hommes	femmes	total	% femmes
MCF CN	65	16	81	19,8%
MCF HC	23	7	30	23,3%
MCF EX	2	0	2	0,0%
PR 2C	18	1	19	5,3%
PR 1C	27	4	31	12,9%
PR EX1	13	4	17	23,5%
PR EX2	9	5	14	35,7%

Répartition hommes/femmes dans les différents grades

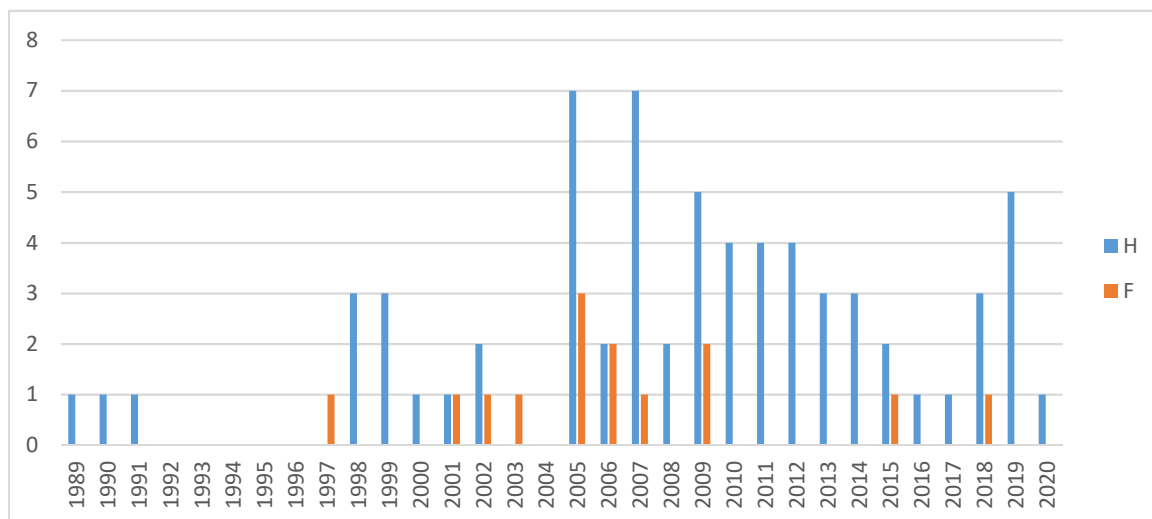
Il y a 20% de femmes dans le corps des maîtres de conférences et 17% dans celui des professeurs, ce qui semble une différence peu significative mais qui couvre des réalités différentes suivant les grades et suivant les générations.

Pour approfondir cette question on peut considérer la population du point de vue de la date de recrutement plutôt que de la date de naissance. Ceci se traduit par les répartitions suivantes qui concernent les populations en activité dans les deux corps. Les personnes qui ont été recrutées

dans le corps et l'ont quitté n'y figurent pas.



Répartition des maîtres de conférences en fonction de leur date de recrutement



Répartition des professeurs en fonction de leur date de recrutement

On ne peut que constater la diminution du recrutement de femmes qui va de pair avec la diminution du recrutement : entre 2006 et 2010, par exemple, 46 recrutements de maîtres de conférences, dont 20% de femmes, entre 2016 et 2020, 10 recrutements, 10% de femmes. Le même phénomène s'observe pour les passages professeurs avec respectivement 25 postes et 20% dans la première période, 12 postes et 8% dans la deuxième.

Une manière de gérer la pénurie de postes pour les établissements est d'ouvrir des postes à cheval sur plusieurs sections, en particulier des postes de PR 46.3. Au final le nombre de postes réels aboutissant dans une section donnée reste très faible. C'est ce qui s'est passé en 2021. Il y a eu 6 postes ouverts au concours, dont 3 étaient à cheval sur deux sections et ne sont pas allés en section 34 au final (en gras la section finale).

PR :

1 46.3 à Versailles Saint-Quentin 34-**37**

1 46.3 à Sorbonne Université **29**-34

1 46.3 à l'ENS Paris 28-**29**-30-34

MC :
1 34 à Strasbourg
1 34 à Université de Paris
1 34 à Sorbonne Université

II. Compte rendu des sessions de qualification et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualification et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 26 novembre 2020. La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 11 et 12 février 2021 en visioconférence.

A. Session de qualification

La session a été perturbée par la modification des règles en cours d'évaluation des dossiers. En effet la LPR a prévu la suppression de la qualification aux fonctions de professeur pour les maîtres de conférences. Le décret d'application est paru alors que les candidats avaient déposé leur dossier et la plupart des rapporteurs avaient fait leurs rapports. Résultat : la section n'a examiné au final que 4 dossiers de candidats ayant d'autres professions. Le nombre de candidats est à peu près stable pour les qualifications aux fonctions de Maître de conférences (82 dossiers). Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité. Les membres de la section regrettent que le dépôt des dossiers soit mal organisé sur Galaxie, ce qui conduit à des dossiers éparpillés dans plusieurs fichiers et souvent à l'absence de dossier rédigé (malgré la demande explicite sur le site de la section).

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 82 dossiers transmis à la section sur GALAXIE

- 69 qualifiés,
- 6 non qualifiés,
- 7 hors section,

Le taux de qualification est donc de 84% des candidatures des dossiers transmis à la section, ce qui est très stable par rapport à l'année précédente. Il y a eu 25 candidates (30%, un peu moins que l'année d'avant), 84% ont été qualifiées.

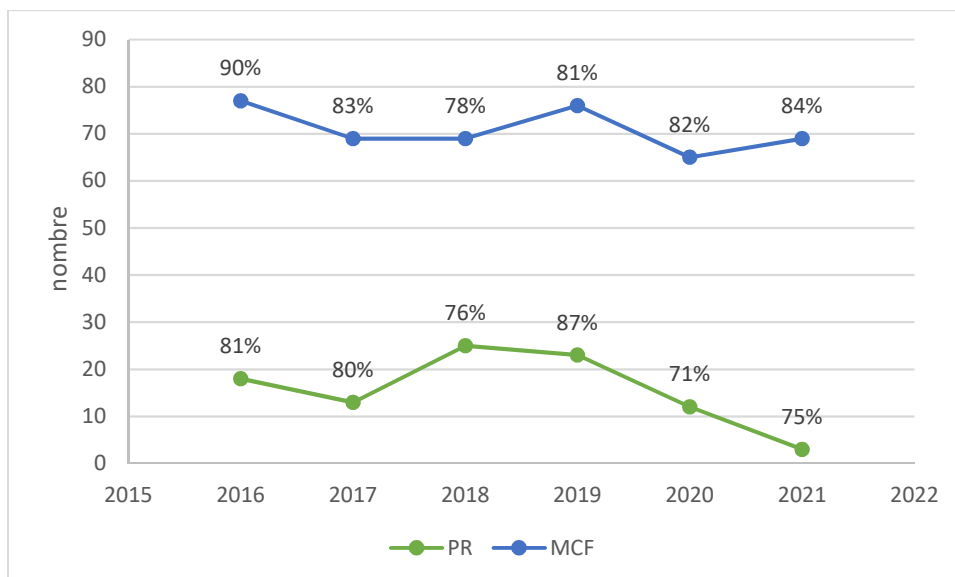
Professeurs :

Sur 4 dossiers transmis à la section sur GALAXIE

- 3 qualifiés,
- 1 non qualifié

Le taux de qualification n'a donc plus du tout le même sens qu'avant. On peut relever les professions des candidats : enseignants (à l'étranger, en école d'ingénieurs, bref hors université), CR au CNRS, chercheur contractuel.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre et du pourcentage de qualification.



Evolution du nombre de qualifications sur le mandat de la section actuelle et de la précédente

B. Session d'attribution de CRCT

4 demandes ont été reçues, pour une attribution d'un unique semestre, dont une demande de professeur, une seule demande de femme. Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Le semestre est attribué à Roch Smets.

Comme l'an dernier l'attribution d'un seul semestre paraît insuffisante, mais le nombre de candidats n'est pas non plus très élevé. La section a tout de même voté à une très large majorité la motion suivante :

Une fois de plus, la section 34 déplore profondément de n'avoir qu'un seul semestre de CRCT à attribuer. D'une part, ces périodes sabbatiques de décharge d'enseignement devraient être un droit car elles favorisent la qualité du travail des bénéficiaires et donc les résultats qui s'ensuivent (recherche à temps plein, préparation de HDR, de nouveaux enseignements...). Ce nombre ridiculement faible de semestres à attribuer est en complet décalage avec le nombre de collègues qui mériteraient une telle décharge d'enseignement. D'autre part, il ne permet aucune politique d'ensemble (comme par exemple considérer favorablement l'implication dans les tâches collectives comme le développement d'instrumentation, de grandes responsabilités au niveau de la formation, etc...). C'est finalement un travail important de préparation (pour les candidat(e)s) et d'analyse (pour les membres du CNU) qui vu du peu de possibilités offertes mène à un résultat à l'impact plus que limité, si ce n'est le découragement des candidat(e)s et des membres du CNU.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les avancements de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 18, 19 et 20 mai 2021 pour examiner les promotions et les PEDR, après une réunion du bureau qui s'était tenue le 12 avril. Compte-tenu de la situation sanitaire, la session plénière s'est tenue en visioconférence.

Les personnes promues en 2021 sont :

- de MC-CN à HC : Arnaud Cassan, Isabelle Joncour, Frantz Martinache, Ronan Modolo, Nicolas Rambaux
- de MC-HC à EX : aucune possibilité
- de PR2 à PR1 : Christophe Balland

- de PR1 à PR EX1 : Thierry Dudok de Wit

- de PR EX1 à EX2 : Benoit Mosser

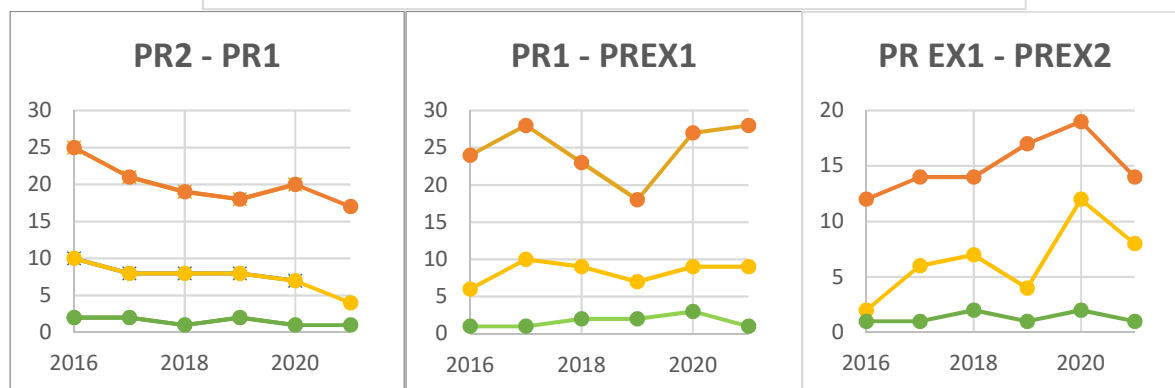
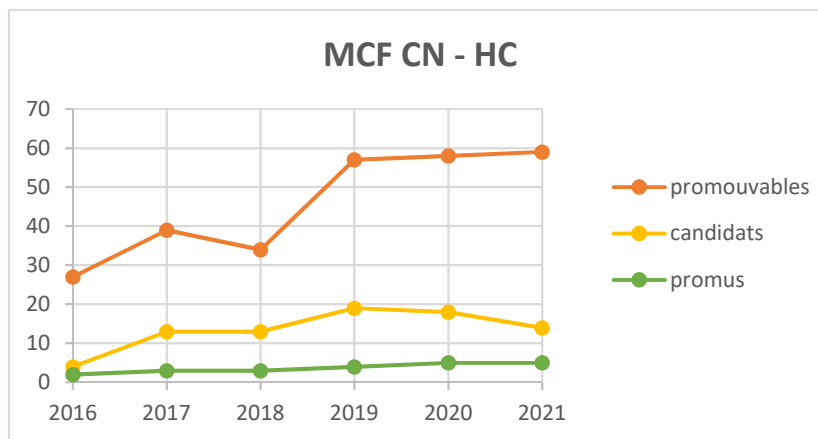
2021	population de référence				candidatures				F promues
	promouvables	Femmes promouvables	% F promouvables	possibilités 2021	dossiers reçus	dossiers F reçus	% F candidates	% candidats / promouvables	
MCF CN - HC	59	15	25%	5	14	2	14%	24%	1
MCF HC - EX	3	1	33%	0	1	0	0%	33%	0
PR2 - PR1	17	0	0%	1	4	0	0%	24%	0
PR1 - PREX1	28	3	11%	1	9	0	0%	32%	0
PR EX1 - PREX2	14	3	21%	1	8	1	13%	57%	0
totaux	121	22	18%	8	36	3	8%	30%	1

Bilan chiffré de la campagne 2021

Quelques observations :

- La section n'a toujours pas de possibilité de promotion pour le passage à la classe exceptionnelle des maîtres de conférences.
- Les femmes de la classe normale des MCF sont sous représentées dans les candidatures à la promotion à la hors-classe. Dans les autres catégories il y a tellement peu de femmes promouvables qu'il est difficile de faire des statistiques.

Les graphes ci-dessous représentent depuis 2016 le nombre de promouvables, candidats et promus par le CNU.



On voit clairement sur ces graphiques le vieillissement de la population de professeurs lié au trop faible nombre de recrutements PR2.

IV. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

Pour chaque rubrique de la demande, une liste de critères avait été élaborée lors de la précédente mandature et mise en ligne, l'évaluation des dossiers s'est faite conformément à ce document.

12 demandes de collègue A et 18 demandes de collègues B ont été examinées. Il y avait cette fois 5 dossiers de femmes.

Les dossiers ont été classés, suivant la répartition fixée par le ministère (qui représente un arrondi par rapport aux pourcentages imposés) :

- dans les 20% premiers meilleurs dossiers : 2 professeurs et 4 maîtres de conférences
- dans les 30% suivants : 4 professeurs, 5 maîtres de conférences
- dans les 50% suivants : 6 professeurs, 9 maîtres de conférences.

Il faut noter le peu de demandes déposées qui entraîne mécaniquement le faible nombre de dossiers classés en A. C'est dû pour partie au fait que certains établissements ne confient pas leurs dossiers de prime au CNU (dont principalement Sorbonne Université), mais pas seulement.

La section n'est pas informée du nombre de primes effectivement attribuées à l'issue de la procédure puisque la décision finale revient aux établissements. Si on estime que les 50% mieux classés obtiennent effectivement une prime et celle-ci étant acquise pour 4 ans, on peut estimer qu'autour de 35% des enseignants-chercheurs bénéficient probablement d'une prime.

V. Session de suivi de carrière

La section s'est réunie le 4 octobre 2020 pour analyser deux fois plus de dossiers qu'en 2020. Il avait été décidé de communiquer largement sur le fait que la section assure ce suivi de carrière (ce qui n'est pas le cas de toutes les sections CNU) et un mail avait été envoyé à tous les enseignants-chercheurs le 28 mai 2021. Cet envoi a donc porté probablement un peu de fruit.

La réunion a eu lieu en visioconférence. 16 dossiers ont été étudiés (10 MCF et 6 PR) dont 6 qui avaient déjà été examinés lors d'une session précédente (promotion, prime, etc...). Sur ces 16 dossiers, 7 venaient de Sorbonne Université, les autres venaient de Montpellier, Université de Paris, Grenoble-Alpes et Côte d'Azur.

L'examen des dossiers montre clairement les difficultés administratives sous lesquelles sont écrasés un certain nombre de collègues qui acceptent de prendre des responsabilités pour la communauté. La complexité administrative augmente sans cesse et le support diminue en parallèle, rendant le quotidien de certains de plus en plus tendu.

L'utilisation des avis qui sont saisis dans Galaxie n'est toujours pas très claire. Les collègues ne sont pas avertis quand l'avis est disponible sur le serveur. Certains services RH les consultent mais pas tous.

VI. Autres activités

Après une année 2020 chargée l'année 2021 a été à nouveau très remplie.

Les conséquences de l'adoption de la Loi de Programmation de la Recherche ont amené beaucoup de discussions : une AG de la section le 11 janvier, AG des présidents de sections, AG de la CP-CNU.

Les motions adoptées par la section sont recensées sur notre site internet :

<https://cnu34.osug.fr/>

La section a été sollicitée une fois pour participer à comité d'évaluation HCERES et a refusé d'envoyer un représentant.

Les membres du bureau participent aux réunions et discussions de la CP-CNU ainsi qu'à un certain nombre de groupes de travail mis en place par la CP-CNU (Ethique, Carrières...).

La section, ou le bureau suivant les cas doivent aussi effectuer un certain nombre de tâches :

- participation aux commissions d'appel pour la qualification
- évaluation de dossiers de candidats non-qualifiés classés sur un poste 46.3
- désignation de membres du HCS de l'Observatoire de Paris

La section a élaboré une liste de tous les enseignants-chercheurs 34 avec leurs mails, en partant de la liste fournie par le ministère et en la complétant, afin de pouvoir communiquer directement avec tous les collègues et les informer régulièrement.